

- VILLE DE FRESNES -  
CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du 20 avril 2023**

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Olivier Guillotin, Mme Émilie Legros (sauf point 1), Mme Estelle Leyssenne, M. Stéphane Lamart, M. Richard Domsps, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier- conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

M. Philippe Pallier représenté par Mme Annette Perthuis  
M. Benoît Legoëdec représenté par Mme Rachida Sadane  
M. Yann Pirolli représenté par M. Josselin Aubry  
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par Madame Marie Leclerc-Bruant  
M. Julien Baillergeau représenté par M. Régis Oberhauser  
Mme Muriel Éthève représentée par M. Christophe Carlier  
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps

**Étaient absent.es :**

M. Mamadou Dramé  
Madame Émilie Legros (point 1)

---

Monsieur Christian Caristan est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2023**

Monsieur Madelin demande d'apporter des modifications portant sur les pages 5, 10 et 17 du procès-verbal.

Madame La Maire met aux voix :

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, Par **25 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier (représenté), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – **8 absentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier, a pris acte du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

### **2. Approbation de l'avenant n°3 à la convention de concession de travaux publics de production et de distribution d'énergie calorifique de la ville de fresnes**

Vu l'avis favorable de la commission « Ville durable » ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Doms revient sur la durée d'amortissement, qui est plus longue que la durée de la concession. Il souhaite savoir comment est mesurée cette durée supplémentaire.

Monsieur Oberhauser répond que l'avenant permet de prolonger la concession de 5 ans, et l'amortissement restant s'élèvera à environ 6,5 millions €, qui correspondraient à 5 années supplémentaires. Il précise que la question est complexe car un allongement de la durée de la concession implique aussi de nouveaux investissements. Le montant indiqué concerne uniquement les investissements propres liés aux nouveaux travaux prévus par l'avenant n° 3.

Monsieur Doms demande pourquoi le contrat de concession n'est prolongé que de 5 années et non de 10. Il demande également des précisions sur le fonctionnement de la pompe à chaleur, notamment quant à son alimentation en électricité.

Concernant le raccordement électrique de la pompe à chaleur, Monsieur Oberhauser répond que cette question est en discussion actuellement avec le gestionnaire du réseau (ENEDIS). Concernant la durée de prolongation de la concession, il indique qu'il a été envisagé, notamment avec les usagers et abonnés, de ne pas prolonger pour une trop longue durée, d'abord pour des raisons juridiques, puisqu'il s'agit d'un avenant, et, ensuite, pour que les générations futures puissent elles aussi, à terme, décider. Il ajoute qu'il est fréquent, en matière de concessions de travaux de chauffage urbain, que les investissements ne soient pas pleinement amortis en fin de concession. De même, une prolongation de 10 ans rendrait nécessaires d'autres investissements supplémentaires, en matière de renouvellement notamment.

Monsieur Madelin indique être très favorable, avec son groupe, au projet de géothermie, en raison des enjeux écologiques mais également, financiers, sociaux ou encore d'indépendance énergétique. Néanmoins, il note l'existence de difficultés quant à l'acceptabilité de ce projet vis-à-vis des riverains.

Ainsi, concernant le calendrier des travaux, le forage du puits se déroulera pendant la période de nidification, ce qui perturbera la biodiversité du Parc des Aulnes. Il souhaite, par conséquent, que le forage se fasse avant cette période.

Par ailleurs, Monsieur Madelin précise que si, d'un point de vue réglementaire, l'emprise foncière concernée n'est pas une partie du Parc des Aulnes, elle y est intégrée du fait de la configuration des différents tènements fonciers. Aussi, en l'absence de clôture, les animaux du Parc sont également présents sur cette parcelle.

De même, Monsieur Madelin indique que des riverains vont être touchés dans leur quotidien du fait des travaux. Il précise que, lors des différentes réunions publiques qui ont eu lieu, il a été question d'un projet travaillé depuis 6 ans. Il regrette qu'aucune véritable consultation des riverains n'ait été organisée pendant cette période. Il évoque la réalisation d'un projet similaire à Champigny-sur-Marne, dont le chantier aurait pu être visité par des riverains à l'initiative de la Ville.

Monsieur Madelin indique que les riverains ont, par ailleurs, posé la question de la localisation du projet lors des réunions publiques. Les réponses apportées, portant en particulier sur la taille d'autres parcelles potentielles, n'ont pas, à son sens, été suffisamment étayées. Sur la question des mesures de bruits, Monsieur Madelin souhaite qu'elles soient effectuées dans les étages des bâtiments les plus proches, afin que les nuisances subies soient le plus objectives possibles et que les murs anti-bruits puissent être mis en place en fonction des résultats de ces mesures.

Monsieur Madelin évoque ensuite les résidences qui seront raccordées à la géothermie, un tableau ayant été présenté. Il regrette l'absence des Thibaudes ou des Gémeaux sur ce tableau.

Il s'inquiète de la baisse, à l'horizon 2030, de la part d'énergie renouvelable sur le réseau de géothermie provenant de l'augmentation de la demande, liée à une augmentation de la population de la commune, alors qu'il lui paraît nécessaire de maîtriser au maximum les constructions.

Il souhaite par ailleurs avoir la confirmation que le bâtiment construit n'aura pas de cheminée.

Monsieur Oberhauser répond que, comme cela a été indiqué précédemment, des visites du site seront organisées, sur le site de Fresnes mais également sur des sites où sont actuellement réalisés des travaux de forage. Concernant la mesure du bruit, il indique que celle-ci aura lieu, y compris dans les logements.

Concernant le développement du raccordement au réseau, il répond qu'il ne pas s'agit de constructions nouvelles, mais de répondre aux besoins des opérations de démolition/reconstruction actuellement en cours, notamment par Valophis. Il rappelle que la résidence des Groux est actuellement chauffée au fioul. Cela concernera également les résidences anciennes qui ne sont pas raccordées à la géothermie.

Concernant la centrale de géothermie, Monsieur Oberhauser précise que pour la partie géothermale proprement dite, il s'agira essentiellement des échangeurs, de pompes et de tuyaux, qui n'engendreront pas de dégagement de fumée. Pour la pompe à chaleur, il s'agira d'aérations verticales. Par conséquent, en l'absence de chaufferie d'appoint fonctionnant au gaz, il n'y aura pas de cheminée.

Concernant la résidence des Gémeaux, il indique que la Ville a proposé de rencontrer la copropriété, mais que cela n'a pas été suivi d'effet. Il ajoute que la Ville a engagé les discussions avec le bailleur pour la résidence des Thibaudes.

Monsieur Um exprime son accord sur le projet en tant que tel, mais remarque qu'un point d'achoppement persiste concernant sa localisation, et que les désaccords exprimés proviennent en particulier des riverains immédiats. Aussi, il estime qu'il y a un problème de méthodologie. Il indique avoir compris, lors de la présentation, qu'une étude a eu lieu sur les différentes possibilités. D'après lui, il aurait été nécessaire d'organiser des réunions publiques dès que le meilleur lieu a été identifié, afin d'apporter la démonstration technique que c'est le seul endroit possible.

Il regrette qu'aujourd'hui beaucoup de riverains expriment, notamment sur les réseaux sociaux, leur conviction que la localisation n'est pas adéquate. Il indique que la concertation n'a eu lieu qu'avec le comité des usagers, dont les membres sont certes impliqués, mais qui ne sont pas, à ses yeux, suffisamment représentatifs.

Monsieur Um ajoute que plusieurs votations citoyennes ont été organisées ces dernières années par la municipalité. Il regrette que sur un projet d'une telle ampleur, une votation n'ait pas été organisée afin d'emporter l'adhésion d'une majorité.

Monsieur Oberhauser répond que le site a été discuté lors de l'élaboration du Schéma directeur, adopté par le Conseil municipal en 2018, qui est disponible sur le site Internet de la Ville. Concernant le Comité des abonnés, il ajoute que la participation s'élève à environ à 40 personnes par séance. Revenant sur la problématique de la méthode, il indique que la solution idéale aurait été celle du puits existant, à savoir un délaissé d'autoroute, avec peu de riverains à proximité. Il ajoute que le site est aussi lié à la ressource géothermale – le dogger – les gélules devant être distantes d'1,5 kilomètre, avec une très forte densité de puits sur la partie ouest du Val-de-Marne.

Monsieur Oberhauser indique qu'entre la réalisation des études de faisabilité et leur concrétisation, presque 4 ans qui se sont écoulés. Il prend l'engagement que le travail de fond sera maintenu avec les riverains, Fresnois mais également les habitants de la ville d'Antony.

Monsieur Carlier note qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général structurant, positif d'un point de vue écologique et économique. Il exprime sa satisfaction du maintien de la production de la centrale de cogénération, dont les recettes sont fléchées pour réduire la soule financière liée à cette prolongation de 5 ans de la concession. Néanmoins, il indique être plus réservé sur l'objectif indiqué dans le rapport de présentation, sur un raccordement de 100% au réseau de géothermie. Le raccordement de logements existants a un coût qui, pour les copropriétés, est directement supporté par les copropriétaires. Il indique que le projet d'avenant soumis à l'approbation du Conseil municipal ne prévoit, comme mesure d'accompagnement, que la cession des certificats d'économie d'énergie potentiellement générés par cette opération de raccordement.

Monsieur Carlier estime qu'il est nécessaire que la Ville adopte d'autres mesures d'accompagnement, notamment en ayant un rôle moteur dans la mobilisation des financements (fonds chaleur, ADEME), sans quoi cet objectif ne pourra pas être atteint à moyen terme.

Par ailleurs, il exprime plusieurs réserves. Tout d'abord, il indique que sur un terrain de 4 600 m<sup>2</sup>, les contraintes techniques conduisent, entre la zone du puits et la zone des bâtiments techniques, à la réduction de 30% des espaces verts, qui s'étaient reconstitués sur ce site. Il souhaite que la Ville s'engage à replanter des arbres sur la partie d'espaces verts qui est conservée. Ensuite, il revient sur la durée du chantier pour le forage du doublet géothermique, qui fait naître de nombreuses inquiétudes, notamment quant aux nuisances sonores. Ces travaux doivent durer entre 4 et 5 mois et 24h/24h. Il rappelle que 150 logements sont situés à proximité immédiate du chantier. Il revient sur la mise en place d'un mur antibruit, qui avait été évoquée en commission, et qui n'apparaît pas dans l'annexe 3 relative aux travaux. Enfin, revenant sur la chaufferie d'appoint, il note que deux hypothèses ont été présentées (Thibaudes ou Gémeaux), alors que l'annexe 3 n'évoque que les Gémeaux, dont l'accord reste pour l'instant incertain.

Concernant la question du mur antibruit, Monsieur Oberhauser répond que l'annexe 3 a été modifiée pour l'intégrer et fait lecture de la modification apportée, qui a été transmise avec les documents joints à la convocation de la séance. Il confirme ainsi qu'un engagement est pris en ce sens.

Sur la question de la revégétalisation, Madame Leclerc-Bruant indique qu'une densification du nombre d'arbres est prévue dans le Parc des Aulnes, notamment sur la partie en limite de la commune d'Antony. Elle indique que le projet est actuellement à l'étude par l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Monsieur Oberhauser ajoute que l'engagement est pris de replanter des arbres. Ainsi, ce seront environ 1 000 m<sup>2</sup> qui vont être rattachés au Parc des Aulnes, dont l'agrandissement pourra être envisagé. Revenant sur l'objectif d'un taux de raccordement à 100%, il indique qu'il s'agit de tendre vers cet objectif, sans qu'aucun propriétaire privé ne soit contraint de se raccorder. Le raccordement sera effectué dans des conditions économiques acceptables, et le plus souvent à l'occasion de travaux de rénovation des chaufferies existantes rendus nécessaires. Il ajoute que ces travaux représenteront un retour sur investissement intéressant pour les propriétaires, compte tenu notamment du renchérissement du coût des énergies.

Monsieur Doms s'étonne qu'entre 2018 et 2023, soit pendant 5 ans, il n'ait jamais été question de ce projet dans les instances municipales. Il estime par conséquent qu'il y a eu un défaut dans la conduite de projet. Il ne pourra donc pas voter en faveur d'un projet qu'il découvre.

Monsieur Oberhauser rappelle que le bilan d'activité de ce service public délégué est présenté chaque année au Conseil municipal. Il ajoute qu'il était nécessaire d'attendre la consolidation des études de faisabilité avant de pouvoir présenter le projet, ce qui explique cette durée de 5 ans.

Monsieur Gallon revient sur la question posée par Monsieur Um qui souhaitait savoir si une votation citoyenne sera organisée.

Monsieur Oberhauser répond que l'hypothèse de l'organisation d'une votation citoyenne n'a pas été retenue, dans la mesure où la consultation a eu lieu dans le cadre du Comité des abonnés et des usagers et de la Commission consultative des services publics locaux.

Monsieur Aubry regrette que tout le travail d'association des usagers à l'élaboration du projet ne soit pas suffisamment perçu, alors que la Ville de Fresnes est une des rares communes à avoir mis en place un comité des usagers. Il ajoute qu'il s'agit d'un véritable processus de concertation car il a permis de donner l'ensemble des éléments aux personnes qui ont été en position de prise de décision sur la construction du projet. Il estime que l'organisation d'une votation citoyenne sur un tel projet qui s'est construit sur plusieurs années n'aurait pas été pertinente.

*Madame la Maire suspend provisoirement la séance à 21h45 pour une durée de 10 minutes, afin de permettre aux personnes présentes dans la salle de poser des questions.*

*A 22h la séance reprend.*

Monsieur Madelin demande combien de personnes résidant aux Gêmeaux reçoivent la lettre d'information évoquée pendant la suspension de séance. Par ailleurs, il indique que, bien qu'il ait été locataire puis propriétaire à Fresnes, il n'avait pas eu connaissance du comité des usagers avant d'être élu du Conseil municipal. Par ailleurs, il revient sur une précédente question portant sur la période des travaux de forage et le respect de la biodiversité. De même, il indique que plusieurs riverains ont exprimé des inquiétudes quant à la possibilité de dommages subis par leurs propriétés à l'occasion des travaux. Il propose par ailleurs une baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les propriétaires ainsi que pour les bailleurs qui effectuent des travaux d'isolation ou de raccordement à la géothermie.

Monsieur Oberhauser répond que des mesures seront prises pour limiter au minimum l'impact des travaux sur la nidification et sur la biodiversité en général, aussi bien animale que végétale. Il rappelle que la biodiversité du site est ordinaire et ajoute que le comportement de certains usagers du Parc des Aulnes a pour effet de chasser certaines espèces animales.

Concernant la question des dommages potentiels sur les bâtiments à proximité des travaux, il indique que les travaux de forage sont très surveillés, qu'ils sont précédés d'études techniques, notamment en matière de mouvements de terrains et sismiques. Il précise qu'un référentiel préventif sera organisé. Il rappelle que le terrain est particulier, à proximité de l'ancienne carrière de glaise de la Butte fleurie, et qu'il a été remblayé avec les déblais des constructions de Paris notamment après la Libération.

Enfin, sur la question de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il indique que cette demande a déjà été faite, notamment par la résidence du Clos la Garenne. Il répond que dans le contexte actuel pour les finances locales – notamment la fin de la taxe d'habitation – cela ne paraît pas envisageable compte tenu du niveau de service public assuré par la Ville. Il rappelle que, dans certaines conditions, les bailleurs sociaux peuvent bénéficier de telles exonérations.

Monsieur Um rappelle qu'il n'est pas opposé au projet. Mais il regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation et que le Conseil municipal ne soit consulté qu'à un stade où, de fait, la décision est déjà prise. Concernant le comité des usagers, il estime que ses membres sont souvent cooptés, en raison notamment du manque d'engagement, et qu'ils ne sont pas représentatifs. Aussi, il indique que son groupe s'abstiendra.

Madame la Maire répond que le comité des usagers est composé des usagers et des abonnées. Ce sont donc des représentants soit des copropriétés soit des résidences des bailleurs. Elle ajoute qu'ils connaissent le sujet et qu'ils sont réunis fréquemment.

Madame Sadane fait la déclaration suivant pour le groupe PS et apparentés :

« Madame la Maire,  
Mesdames et Messieurs les élu.es,  
Mesdames et Messieurs,

Sur le plan énergétique, les territoires sont confrontés à un défi majeur : maîtriser et planifier les besoins en énergie de leur population en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>, à un coût raisonnable. Notre municipalité a pris la décision de présenter au vote un avenant relatif à une nouvelle géothermie favorisant le développement du réseau de chaleur. Ainsi, nous réaffirmons un engagement fort pris depuis plus de 40 ans en faveur de la transition écologique.

La géothermie est une énergie verte et propre qui permet d'économiser l'équivalent du CO<sub>2</sub> produit par 15 000 voitures par an. Disponible localement, la géothermie n'implique pas de transport : ce sont donc autant d'émissions de CO<sub>2</sub> et de particules fines qui sont évitées pour préserver la santé des citoyens. Cela en fait un véritable atout pour la qualité de l'air des territoires, de notre ville. Son usage, encadré par la réglementation et mis en œuvre par des professionnels qualifiés, se fait dans le respect de l'environnement et de la biodiversité dans le sous-sol et en surface.

Il est à souligner que les élus de la majorité ont eu une attention particulière lors du choix de la localisation retenue. Aucune parcelle ne répondait au cahier des charges au regard des contraintes techniques : raccordement, surface nécessaire supérieure à 4 000 m<sup>2</sup>, délai de maîtrise du foncier. Il est à préciser que la surface imperméabilisée, qui comprend la zone d'accès au puits et le bâtiment, représente 1 228 m<sup>2</sup>, soit 28% de la parcelle du projet. Si l'on ramène cette surface de la parcelle du projet au Parc des Aulnes (27 954 m<sup>2</sup>), cette imperméabilisation représente 4,3%.

La construction de ce 4<sup>ème</sup> puits est indispensable pour permettre à plus de résidences de bénéficier de cette énergie propre et permet de garantir aux utilisateurs le bénéfice d'une TVA à 5,5%.

Suite à la réunion publique qui s'est tenue le lundi 17 avril 2023, les élus du groupe PS et apparentés sont conscients de la gêne occasionnée par ces travaux, qui sera d'une durée limitée dans le temps. Le groupe s'engage à être attentif et vigilant aux préoccupations des Fresnois, notamment sur les points suivants :

- L'intégration paysagère des futures installations ;
- La limitation de l'impact sur l'environnement ;
- La limitation des nuisances qui pourraient être occasionnées durant le chantier.

Il convient de rappeler la politique ambitieuse de l'équipe municipale en matière de végétalisation des espaces urbains. C'est ainsi que nous créons des cours oasis pour désartificialiser les cours d'écoles. Nous plantons des arbres comme à l'occasion du carnaval des enfants. Nous favorisons la création d'espaces partagés pour le jardinage et développons des partenariats comme, par exemple, avec les Pépinières de Paris.

Le groupe PS et apparentés approuve cette délibération et sera attentif à ce que soient respectés tous les engagements pris.

Merci de votre écoute ».

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante, au nom du groupe Europe Écologie Les verts et apparentés :

« La Ville de Fresnes a très tôt su innover et être ambitieuse en termes de transition énergétique, puisque dès les années 80, elle a fait partie des premières villes en France à investir dans la géothermie.

Je me souviens, qu'en tant qu'élève de primaire de l'école Edouard Herriot, nous avons d'ailleurs visité le chantier de forage et réalisé un film vidéo (avec une énorme caméra !). Projet passionnant, comme tant d'autres, avec notre professeur Gérard Morvan, que je veux ici remercier.

Nous pouvons collectivement nous féliciter de cette réalisation avec aujourd'hui déjà plus de 80% des logements collectifs de la ville raccordés, ce qui en fait l'un des réseaux les plus performant de France en termes de taux de raccordement comme des labels l'ont plusieurs fois récompensé. Soulignons aussi que la gestion de cet outil se fait en étroite concertation avec les usagers via une commission dédiée réunie plusieurs fois par an, une attention particulière que portent Madame la Maire et Régis Oberhauser que nous tenons à remercier.

En tant qu'écologistes, nous ne pouvons être que favorables à cette énergie renouvelable, non émettrice de CO2 et relativement bon marché dans le contexte inflationniste actuel. Avec ce projet la ville de Fresnes prend toute sa part des enjeux de transition écologique et d'amélioration de la qualité de l'air. Des sujets clés pour les Fresnoises et Fresnois exposés aux pollutions multiples de l'air, et ses impacts bien connus sur la santé, notamment des plus fragiles.

Rappelons que chaque jour, environ 15 000 litres d'air transitent par nos voies respiratoires. Les effets de la pollution de l'air sont connus sur les poumons, le cœur, le cerveau et le système hormonal. Le Plan de Protection de l'Atmosphère 2017-2020 régional indique que si les recommandations de l'OMS étaient respectées en Ile-de-France, un jeune de 30 ans gagnerait en moyenne 7 mois d'espérance de vie et que 6 600 décès prématurés seraient évités chaque année. À Fresnes avec la proximité des autoroutes A6 et A86 notre population est particulièrement exposée.

L'extension des capacités de notre géothermie aura pour effet premier de soutenir le modèle économique géré par notre délégataire, tout en limitant les tarifs dans un contexte de changement des conditions d'achat de l'électricité produite par cogénération. Nous soulignons aussi qu'il permettra de développer les raccordements pour viser *in fine* la quasi-totalité de l'habitat collectif et des équipements publics. Cela pourrait représenter en cible une réduction d'émissions équivalente à celle de 15 000 véhicules / an.

Aussi pour nous écologistes, il n'y a pas de débat : tant sur le plan de l'impact environnemental, social et économique, la géothermie est un outil qui fait sens et profondément cohérent avec les valeurs de transition que nous portons.

Mais la vie n'est décidément jamais simple... Ainsi, lors des premiers échanges entre élus en septembre derniers, au sujet du site d'implantation d'un futur puits, nous avons découvert que l'étude des différents critères fixés conduisait au choix de ce terrain, dans la continuité immédiate du parc des Aulnes.

Dans ce contexte, notre demande a été double : premièrement organiser un atelier sur plan pour bien comprendre pourquoi les critères choisis conduisaient vers ce parc ; deuxièmement permettre un réel débat public en amont de la phase de faisabilité mais également pendant la conception du projet et le déroulement

des travaux afin d'associer les Fresnoises et Fresnois, et de travailler en concertation les moyens pour réduire au maximum les impacts négatifs du projet, ainsi que les nuisances des travaux.

In fine, l'atelier entre élus nous a permis de constater que même si de nombreux terrains peu qualitatifs existent à Fresnes, peu répondent au cahier des charges exigeant du projet. Ce choix, qui évidemment est contraint, ce n'est le premier choix de personne. Il est celui qui permet le projet le plus rapide et le moins cher. La différence c'est les usagers qui l'auraient payée de fait.

Comment, dans ce contexte, minimiser l'impact environnemental de ce projet ? Plusieurs points d'attention ont été intégrés dans la convention et les considérants de la délibération afin de maximiser lors de la conception l'insertion paysagère du futur bâtiment et la réduction de l'impact du projet en termes environnemental et d'artificialisation du sol, le remplacement un pour un des arbres abattus. C'est une attention chère à notre majorité pour ce projet, comme cela l'est pour tous les projets d'urbanisme publics comme privés.

Nous pensons néanmoins que nous pouvons aller encore plus loin en termes de développement de panneaux solaires et/ou de végétalisation de toiture, et plus globalement de compensation des m<sup>2</sup> imperméabilisés. Nous avons de fait cet objectif pour les cours de récréation des écoles de la ville, pourquoi un tel projet ne nous permettrait il pas d'aller plus vite au regard de l'urgence de l'adaptation au changement climatique ?

En synthèse forer un puits de géothermie supplémentaire est un projet qui fait sens pour l'intérêt général, mais nous aurions tous préféré un lieu moins qualitatif pour l'implanter : bref, ce projet est un compromis ! Après beaucoup de débats, l'impact positif en termes de transition écologique, de qualité de l'air, de pouvoir d'achat des usagers n'a jamais été questionné. Aussi en conscience nous voterons pour ce projet et nous continuerons avec les autres élus de la majorité, à être force de proposition et vigilants, dans la phase de faisabilité et de conception du projet, pour réduire l'impact notamment en termes d'artificialisation des sols et le compenser par une végétalisation de la ville par ailleurs. »

Monsieur Caristan fait la déclaration suivante au nom du groupe communistes et citoyen.nes :

« Madame la Maire, chère.s collègues,

Le groupe communiste et citoyen.nes remercie l'ensemble des actrices et des acteurs, le délégataire et les services municipaux mais surtout habitant.es et usager.ères qui, à travers Comité des abonnés auront permis, après 7 ans de travail, d'aboutir, par l'avenant qui nous est proposé ce soir, au lancement d'une nouvelle phase historique dans le développement de notre réseau de chaleur.

L'actualité nous le démontre chaque jour, il y a urgence à poursuivre et amplifier nos actions en matière de lutte contre la précarité énergétique et de transition écologique. En ce sens, le projet tel qu'il nous est présenté ce soir, visant à l'amélioration et l'optimisation du réseau, traduit toute l'action de la Ville pour permettre de tendre vers le raccordement de 100% des logements collectifs fresnois tout en augmentant le taux d'énergie renouvelable pour atteindre 80%.

Ces objectifs sont structurants pour nous permettre de lutter contre la pollution en ville et le dérèglement climatique, et de limiter l'impact de l'activité humaine sur la santé des individus. C'est cette capacité des collectivités locales à penser global et à agir local qui se traduit donc à travers le Schéma directeur de développement de notre réseau. La construction de celui-ci, en association à chaque étape l'ensemble des acteurs, abonnés et usagers, garantit la transparence sur le coût et la qualité du service public rendu et nous permet de proposer aux Fresnois.es un plan de développement de notre réseau permettant de faire au présent tout en répondant aux besoins des générations futures.

En effet, du fait des conséquences de la crise sanitaire, de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en découle, des millions de Français sont pris à la gorge. Dans un contexte de hausse des prix généralisée, la situation se détériore pour de très nombreux foyers. Les prix des produits de première nécessité, les factures énergétiques et les charges ont explosé, accentuant toujours la fragilisation sociale.

Notre réseau constitue un véritable bouclier social pour de nombreux habitant.es de notre Ville face à la libéralisation de l'énergie et ses conséquences, mais aussi pour ses services publics, fragilisés par la hausse des énergies. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous poursuivons notre appel à l'extension d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales et notre réseau de chaleur.

En ce sens, le développement du chauffage urbain par la géothermie démontre une fois de plus toute la pertinence et la capacité d'agir des collectivités locales, et leur capacité aussi à s'appuyer, de par leur proximité, sur l'expertise d'usage des habitant.es, cela bien sûr quand on leur laisse les moyens de répondre aux besoins des populations.

Le développement de la géothermie, comme la régie publique de l'eau, traduit parfaitement notre engagement pris devant les Fresnois.es en début de la mandature en matière d'écologie populaire. Fin du monde, fin du mois, même combat.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur Guillotin fait la déclaration suivante, au nom du groupe La France insoumise :

« Merci Mme la Maire, une explication de vote pour le Groupe La France Insoumise (LFI) :

Je tiens à vous rassurer chers collègues, Nous voterons favorablement cette délibération portant sur l'Approbation de l'avenant n°3 à la convention de concession de travaux de Géothermie.

Avec cependant des observations et recommandations.

En effet, comme vous le savez, au-delà des points qui viennent d'être exposés par Mr OBERHAUSER, sur lesquels nous sommes en accord dans les grands principes, nous tenons à rappeler que la géothermie est un moyen de production de chaleur, fiable et renouvelable répondant parfaitement aux enjeux de nouveaux développements urbains.

Portée par LFI notamment dans son Programme présidentiel « L'Avenir En Commun » que ce soit en 2022, en 2017 et bien avant, la géothermie apparaît clairement dans celui-ci notamment dans le Livret thématique Energie N°14.

Par ailleurs et par la même chers collègues de la majorité, la lettre de cadrage LFI Fresnes - Municipales 2020, produite et transmise en date du 13 novembre 2019 à Madame la Maire puis à l'ensemble des colistier.ères au moment du montage de notre majorité d'aujourd'hui, abordait clairement ce sujet de développement de la géothermie.

Je peux, si nécessaire, vous faire un bref rappel de quelques points en référence avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui, notamment par :

-La France insoumise locale #Fresnes94 : Portera et soutiendra notamment : (19 points dont 4 ici)

- la mise en œuvre d'un plan « plus d'arbres que de bitume » ;
- le développement de la géothermie (accès public/ privé/ entreprises) ;
- les zones dites de jachère ou de pâturages ;
- le lancement de consultations citoyennes locales sur les grandes décisions impactantes (logement, transports, commerces, Industrie etc. ...).

Par ailleurs -La France insoumise locale #Fresnes94 : refusera notamment, après analyse des éléments contextuels : (9 points, dont 2 ici)

- L'ouverture de nouvelles zones commerciales le dimanche ;
- Les Grands Projets qui exigent la sanctuarisation du foncier agricole, naturel ou forestier.

Je vous indiquais en introduction de notre propos que nous voterons favorablement cette délibération portant sur l'approbation de l'avenant n°3, car la majorité des feux sont au vert sur ce projet structurant, tous sont au vert sauf UN (1) qui est à l'orange : le lieu, plus précisément l'emprise de l'installation prévue sur un lieu naturel ou re-naturé actuellement le Parc des Aulnes.

Puisque 1 300 à 2 000 m<sup>2</sup> devront être imperméabilisés sur les 4 000 m<sup>2</sup> d'emprise de chantier. J'en viens donc à notre Observation et Recommandation.

Alors que cela a été évoqué lors notamment de réunion publique, le groupe LFI Fresnes, en accord avec sa section locale, regrette que le volet compensation n'apparaisse pas clairement par écrit dans l'avenant n° 3 à la convention présentée aujourd'hui.

Nous avons pourtant fait des propositions concrètes de compensations possibles en groupe de travail, en groupe Majorité et en commissions, notamment par une participation directe ou indirecte, totale ou partielle à la charge du Concessionnaire (SOFREGE-CORIANCE en l'occurrence), pouvant être notamment un engagement à la végétalisation des cours de nos écoles, à la renaturation d'une zone urbaine ou à l'extension de parcs dans notre ville ou encore à la participation à un plan de plantation d'arbres comme le font d'autres Villes, Départements ou Régions, constituant aussi des îlots de fraîcheur qui seront de plus en plus nécessaires au bien vivre en ville, dans notre ville.

Recommandation : comme proposé, en inscrivant clairement cet engagement de SOFREGE-CORIANCE à participer concrètement à de la compensation en rapport au projet du 3<sup>ème</sup> Puits de géothermie Parc des

Aulnes, nous aurions à l'évidence la totalité des feux passés au Vert suscitant par la même l'approbation, j'en suis certain d' « opposants » éventuels.

Ainsi et aussi nous serions en parfaite adéquation avec notre slogan et programme politique que nous devons porter collectivement « PLUS JUSTE, PLUS PROCHE, PLUS VERT, auprès et pour les Fresnois et Fresnoises d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi nous recommandons, tout en votant cet avenant ce soir, que soit revue rapidement l'introduction de compensations avant la mise en chantier, afin de satisfaire l'ensemble de nos concitoyens.

Comptant sur votre écoute, espérant être entendu, Je vous remercie chers collègues, Madame La Maire de la qualité de votre attention. »

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, Par **26 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier (représenté), Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – **8 absentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier, d'approuver la signature de l'avenant n°3 au contrat de concession de travaux publics avec la société SOFREGE.

**La séance est levée le 20 avril 2023 à 22 heures et quarante minutes.**

Fresnes, le XXX 2023

Le secrétaire

La Maire,

Monsieur Christian Caristan

Marie CHAVANON